

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 juillet 2015

**DELIBERATION N° 2015/ 7/112 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC DES ASSOCIATIONS
SPORTIVES DANS LE CADRE DES ACTIONS SPORT INSERTION**

L'an deux mille quinze, le jeudi 30 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 juillet 2015 .

Présents Titulaires : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Anne ALASSANE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALLO, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Jean-François GARRIGUES, Pauline BLANC à Valérie RABAULT, Paul GRAND à Christian MOULIS, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Laurence PAGES à Pierre-Antoine LEVI, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

Absents Excusés : 6

Mesdames, Messieurs, Roger CATUSSE, Alain CRIVELLA, Thierry DEVILLE, José GONZALEZ, Véronique MALY, Isabelle SOULAYRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN

**Monsieur Jean-François GARRIGUES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Depuis septembre 2002, la Communauté d'Agglomération a initié avec les éducateurs des Activités Sportives de la ville de Montauban, un dispositif d' « Insertion par le Sport » pour favoriser un accès plus large aux activités sportives les plus pratiquées ou d'autres plus innovantes.

Ce dispositif vise les enfants de 6 à 17 ans qui n'ont pas accès aux associations sportives du fait de difficultés comportementales, familiales et/ou scolaires. L'objectif est de leur donner la possibilité d'adhérer à l'association sportive de leur choix afin de bénéficier de l'action éducative de cette structure. Les enfants susceptibles de rentrer dans le dispositif sont repérés par les Educateurs des Activités Sportives lors de leurs interventions en milieu scolaire. Un projet personnalisé est élaboré. L'éducateur oriente et accompagne l'enfant vers la pratique de l'activité sportive de son choix.

Aussi, dans le cadre du Contrat de Ville, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération (GMCA) souhaite pérenniser ce partenariat avec chacune des associations sportives qui accueillent les enfants du dispositif « Sport insertion » pour l'année sportive 2015/2016.

Ces nouvelles conventions définiront les moyens humains mis en œuvre par les associations, le nombre de places disponibles et la participation financière du GMCA pour chacune d'entre elles.

Dénomination de l'association	Nombres de places réservées	Tranche âge	Participation du GMCA en euros
Arts martiaux Montauban 82 Section Judo	3	6 – 17 ans	735
Association Tennis Montauban	1	12 – 15 ans	255
Montauban Boxe Anglaise	3	8 – 17 ans	360
Montauban Athlétisme	3	7 – 16 ans	450
Montauban Basket Club	3	Enfants nés entre 2001 et 2009	390
Vaillante Olympique Montalbanaise	6	6 – 12 ans	720
Montauban Badminton Club	1	8 – 16 ans	95
Espace Grimpe	1	8 – 17 ans	150
Union Sportive Montalbanaise Rugby	1 école de rugby/Minimes	E.R : nés entre 2004 et 2009 Minimes : nés en 2002 - 2003	150
Montauban Football Club Tarn et Garonne	4	Enfants nés entre 2003 et 2010	485
Montauban Natation	3	6 – 12 ans	555
Jeunes Espoirs Montalbanais	4	Enfants nés entre 1999 et 2010	520
Arts Martiaux Montauban 82 section Karaté	3	8 – 16 ans	720
Avenir Montalbanais	5	6 - 11 ans	800
Union Nautique Montalbanaise	1	12 – 18 ans	135
Club des Lutteurs Montalbanais	3	6 – 16 ans	360
Union Sportive Montalbanaise Section Handball	1	8 – 17 ans	120
TOTAL FINANCEMENT : 7 000 €			

Au vu de ces éléments et de l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 23 juillet 2015, je vous propose,

- d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions de partenariat au titre de l'année 2015/2016, telles qu'annexées à la présente délibération, avec les associations :

- Arts Martiaux Montauban 82 : section Judo
- Association Tennis Montalbanais
- Montauban Boxe Anglaise
- Montauban Athlétisme
- Montauban Basket Club
- Vaillante Olympique Montalbanaise
- Montauban Badminton Club
- Espace Grimpe
- Union sportive Montalbanaise Rugby
- Montauban Football Club Tarn et Garonne
- Montauban Natation
- Jeunes Espoirs Montalbanais
- Arts Martiaux Montauban 82 : section Karaté
- Avenir Montalbanais
- Union Nautique Montalbanaise
- Club des Lutteurs Montalbanais
- Union Sportive Montalbanaise Section Handball

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions de partenariat au titre de l'année 2015/2016, telles qu'annexées à la présente délibération, avec les associations :

- Arts Martiaux Montauban 82 : section Judo
- Association Tennis Montalbanais
- Montauban Boxe Anglaise
- Montauban Athlétisme
- Montauban Basket Club
- Vaillante Olympique Montalbanaise
- Montauban Badminton Club
- Espace Grimpe
- Union sportive Montalbanaise Rugby
- Montauban Football Club Tarn et Garonne
- Montauban Natation
- Jeunes Espoirs Montalbanais
- Arts Martiaux Montauban 82 : section Karaté
- Avenir Montalbanais
- Union Nautique Montalbanaise
- Club des Lutteurs Montalbanais
- Union Sportive Montalbanaise Section Handball

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **03 AOUT 2015**

De sa publication le : **03 AOUT 2015**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 31 juillet 2015

La Présidente,
Brigitte BAREGES

